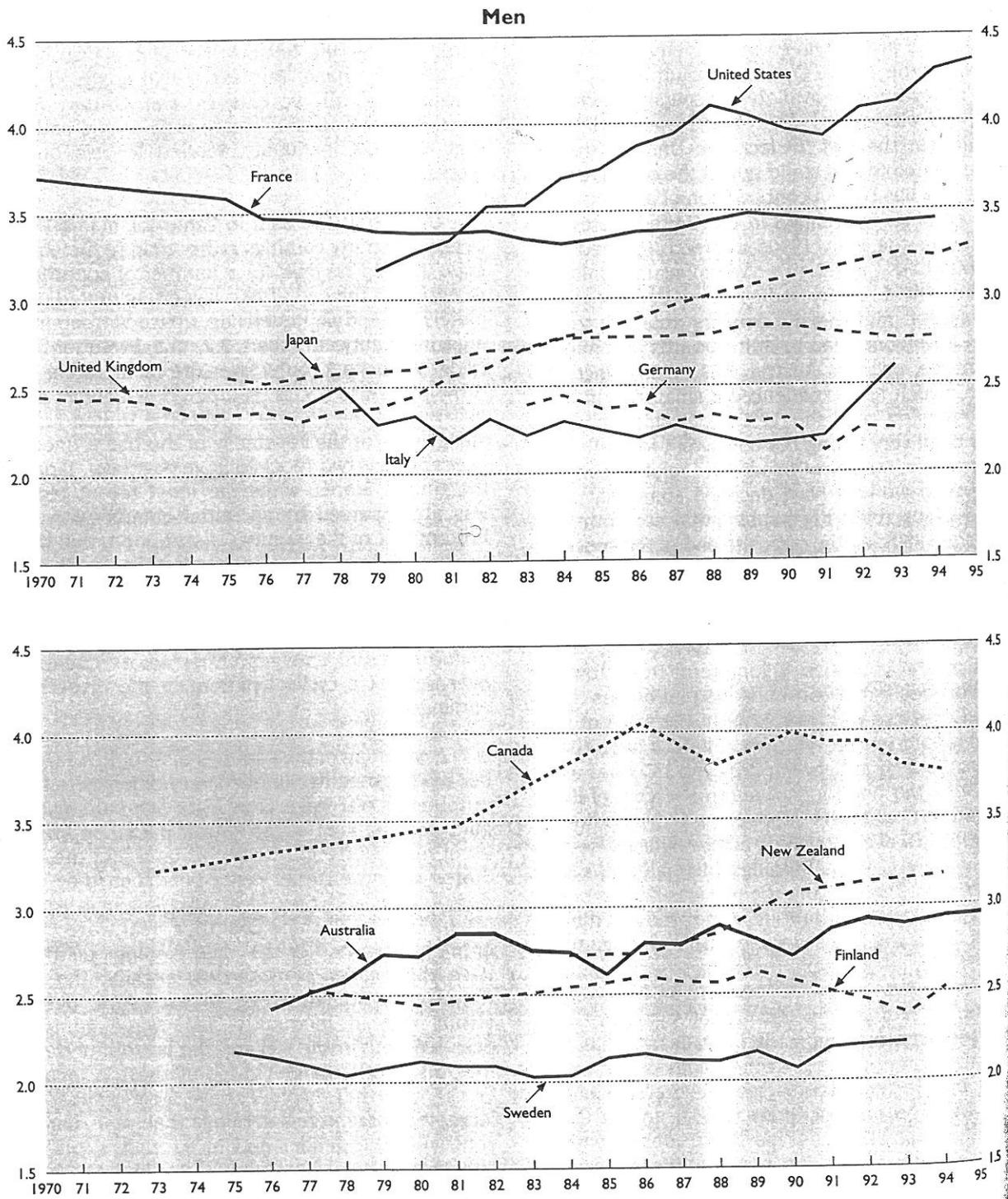


Chart 3.1.

Trends in earnings dispersion:^{a)} D9/D1

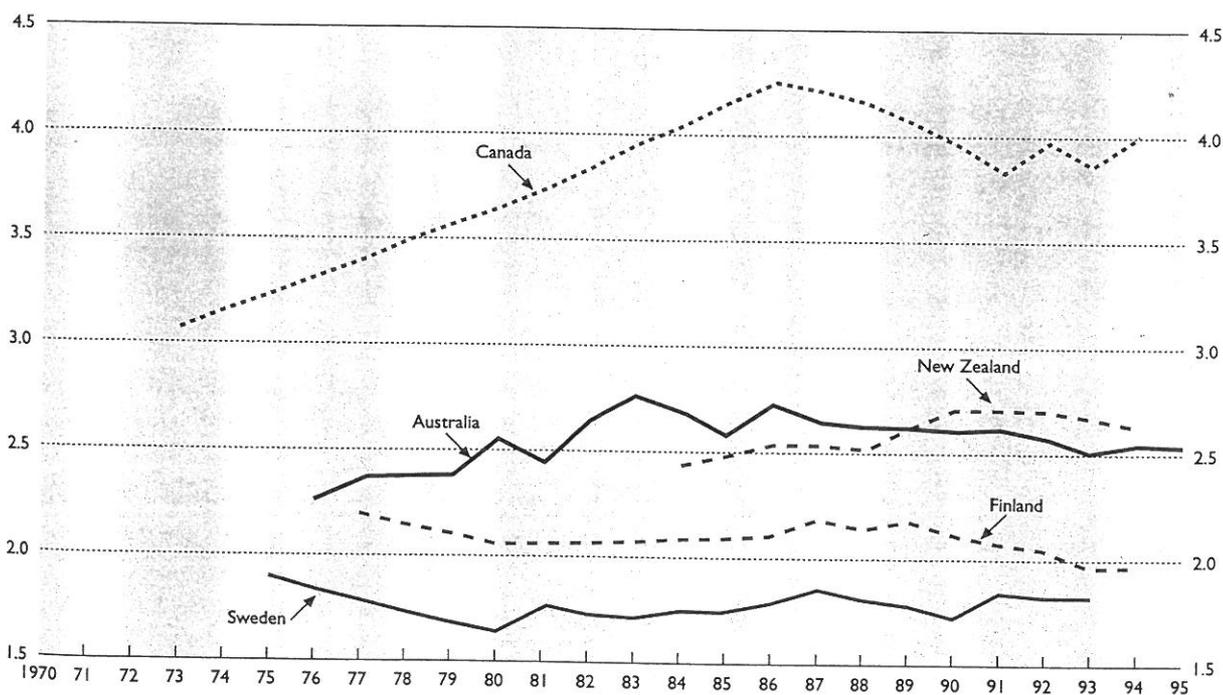
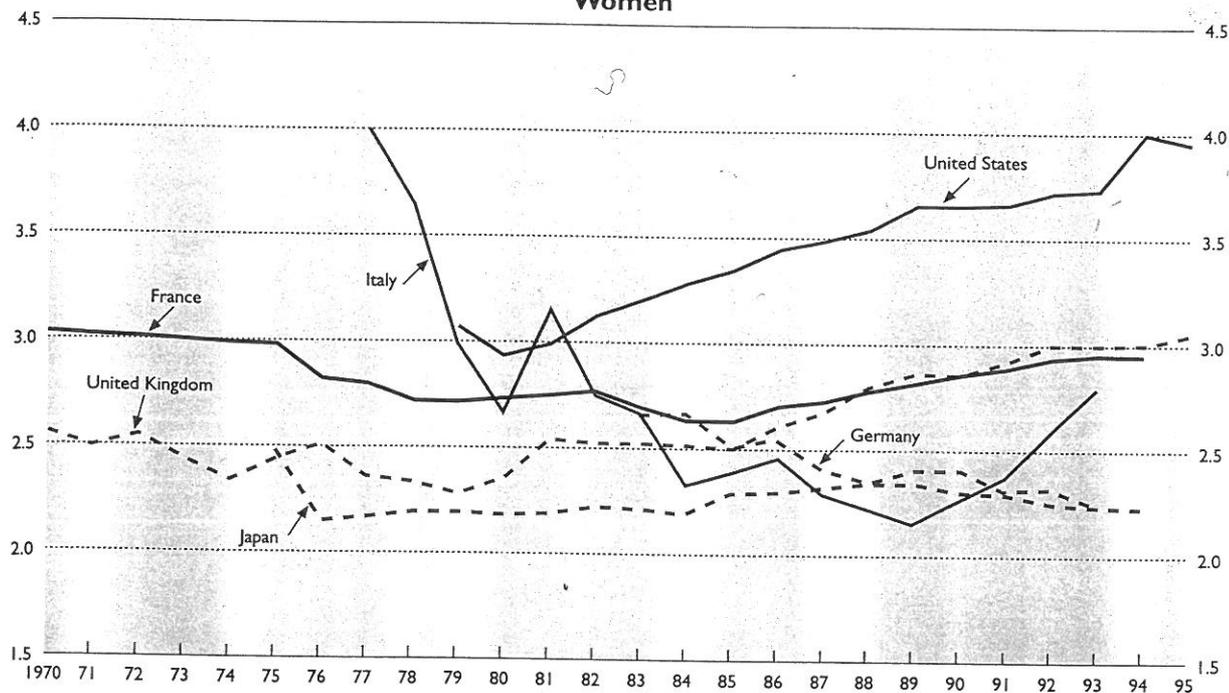


a) For Canada, Italy, New Zealand and Sweden, the data have been interpolated for missing years.
Sources: See Annex 3.A.

Chart 3.1. (cont.)

Trends in earnings dispersion:^a D9/D1

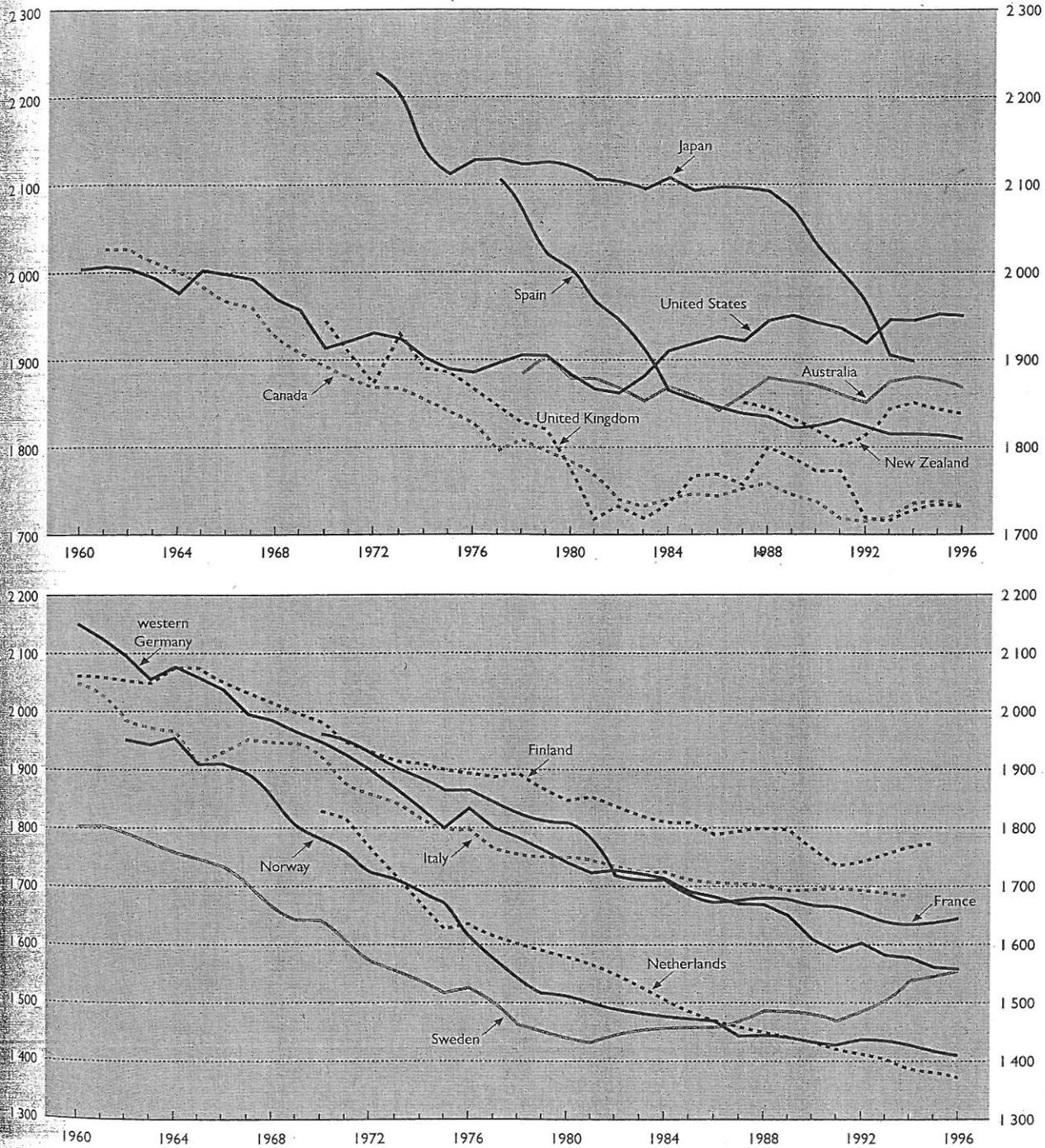
Women



^a For Canada, Italy, New Zealand and Sweden, the data have been interpolated for missing years.
Sources: See Annex 3.A.

Chart 5.1.

Average annual hours actually worked per person in employment^a



^a The concept used is the total number of hours worked over the year divided by the average number of people in employment, including self-employed. The data are intended for comparisons of trends over time. They are unsuitable for comparisons of the level of average annual hours of work for a given year, because of differences in their sources. Part-time workers are covered as well as full-time. Data for Italy and the Netherlands refer to dependent employment.
Source: OECD Annual Hours Database (see Table F of the Statistical Annex).

Aside: Have jobs really become less secure? Figures from the OECD Employment Outlook (1997) show that retention rates didn't actually move much from the early 1980s to the mid-1990s.

Table 5.8. Retention rates by worker characteristics, 1980-1985, 1985-1990 and 1990-1995
Percentages

	Australia ^a	Canada	Finland	France	Germany ^b	Japan	Spain	Switzerland ^c	United States (1) ^d	United States (2) ^e
Total									50.9	..
1980-1985	..	46.7	52.3	67.2	54.8	..
1985-1990	38.5	45.5	45.4	56.7	62.1	64.8	57.9 ^f	..	50.8	..
1990-1995	41.3	47.9	42.8	49.9	60.7	64.2	42.8	55.2	..	48.6
Gender:									51.9	..
Men									58.6	..
1980-1985	..	49.0	53.2	77.0	53.5	..
1985-1990	40.2	48.4	47.0	57.3	64.1	73.5	59.4 ^f
1990-1995	42.4	49.1	45.8	50.5	60.2	71.9	43.0	60.9	..	49.8
Women									49.6	..
1980-1985	..	43.8	51.3	50.4	50.7	..
1985-1990	36.3	42.1	43.7	56.2	59.3	50.5	54.8 ^f	..	47.9	..
1990-1995	40.0	46.5	39.3	49.5	61.4	51.8	42.4	49.0	..	47.4
Age:									28.7	..
15-24 years									30.6	..
1980-1985	..	28.0	21.7	48.7	25.6	..
1985-1990	23.0	22.3	13.9	32.7	43.7	49.0	19.9 ^f
1990-1995	25.4	25.1	14.5	24.0	43.4	50.8	14.8	35.4	..	24.6
25-44 years									55.1	..
1980-1985	..	55.0	57.3	77.9	59.6	..
1985-1990	45.0	53.8	49.5	64.7	68.1	73.5	60.0 ^f	..	55.5	..
1990-1995	47.0	55.2	47.2	56.4	66.3	71.1	50.0	57.7	..	54.2
45+ years									67.2	..
1980-1985	..	54.9	50.7	58.9	66.8	..
1985-1990	45.6	54.3	49.3	51.4	71.5	60.8	63.6 ^f	..	61.2	..
1990-1995	48.1	51.9	40.6	47.6	65.4	62.8	45.7	69.8	..	56.2

.. Data not available.

a) 1986-1991 and 1991-1996.

b) 1984-1989 and 1989-1994.

c) 1991-1996.

d) Four-year retention rates are calculated over 1979-1983, 1983-1987 and 1987-1991.

e) Estimates for 1991-1996 are five-year retention rates.

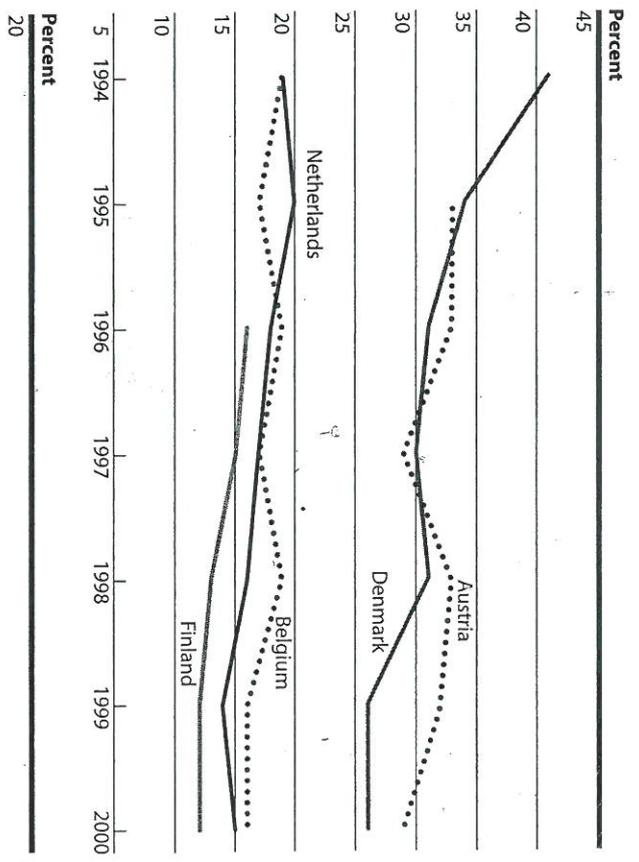
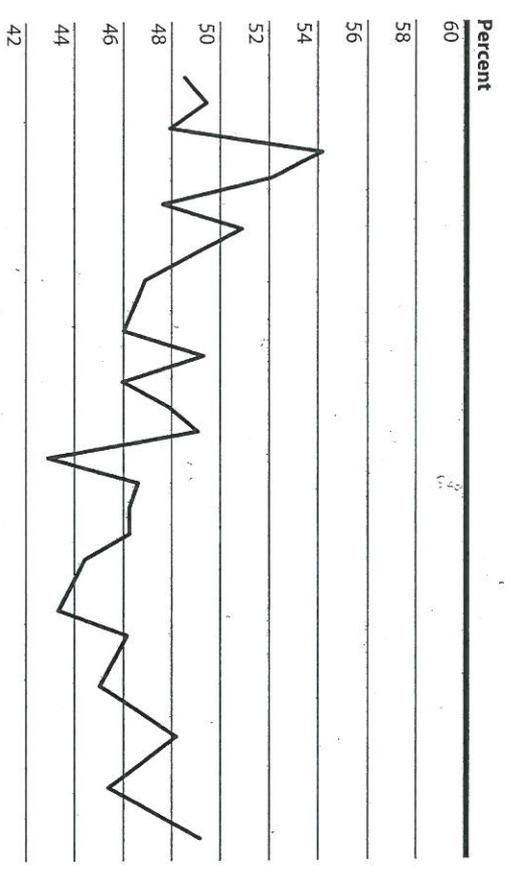
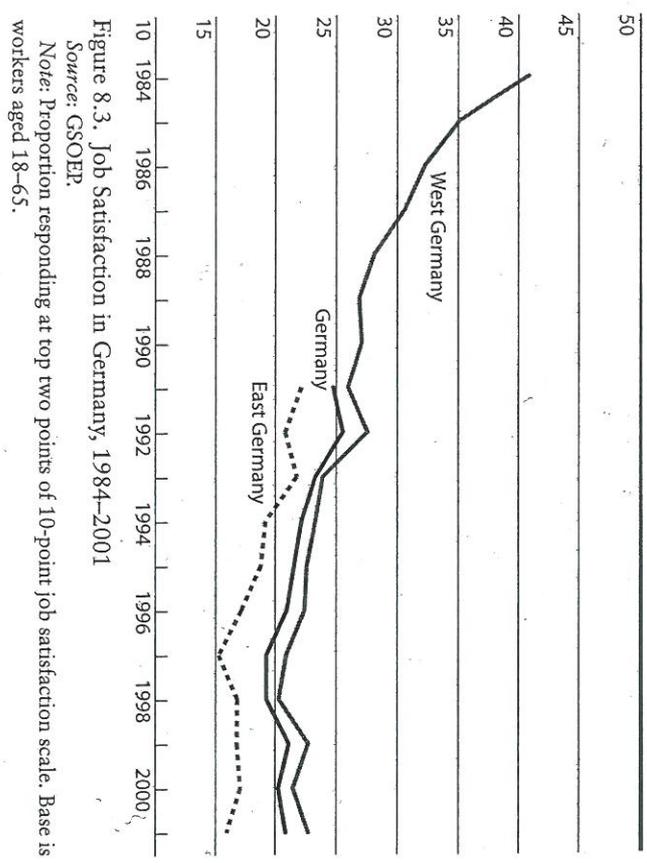
f) Data are for 1987-1992 and include the self-employed and unpaid family workers.

Sources and notes on estimation method: See Annex 5.A.

But job insecurity, considered as the difference between the value of your current job and the expected value of what happens to you if you lose it, can also arise from:

- A smaller chance of finding a new job (higher unemployment);
- New jobs of worse quality; and
- A more unpleasant prospect of joblessness (the generosity of unemployment benefits).

Some of these can be argued to have worsened since the 1980s.



Source: Green (2006)

conscience de conséquences importantes pour l'entreprise en cas d'erreur dans le travail. La polyvalence implique de devoir fréquemment abandonner une tâche pour en effectuer une autre; d'ailleurs ce facteur de charge mentale ne perturbe le travail que pour la moitié des personnes concernées. Les contraintes visuelles progressent, notamment chez les cadres et les employés; elles sont directement liées au développement du travail sur écran. Plus fondamentalement, le travail semble sous tension, voire désorganisé. Ainsi les salariés sont de plus en plus nombreux à considérer qu'une erreur dans leur travail peut impliquer des risques pour leur sécurité, et à déclarer manquer de temps, ne pas avoir la possibilité de coopérer, vivre des situations de tension avec le public ou travailler dans l'urgence. Plus du tiers des travailleurs déclarent même recevoir des ordres contradictoires.

Enfin, l'intensification se retrouve partout, quel que soit le statut du salarié (CDD, CDI, intérim, etc.), quelle que soit la taille de l'entreprise et même si les plus petites, à profession et secteur donnés, présentent généralement des conditions de travail moins bonnes que les plus grandes.

Ces constats sur la France rejoignent les résultats des enquêtes européennes de la Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹². L'intensification est commune à l'ensemble des pays européens, bien qu'il subsiste des différences de niveau parfois importantes d'un pays à l'autre¹³. Par exemple, eu égard aux cadences élevées et à la rigueur des délais (graphique 1), la France occupe une position médiane, alors que l'intensification serait plus limitée en Allemagne et plus nette en Grande-Bretagne. Les indicateurs de santé tendent également à se dégra-

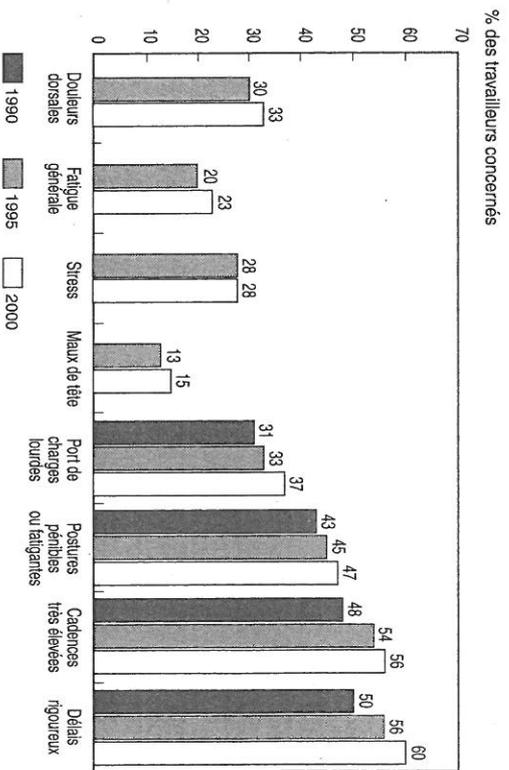
12. D. Morlié et P. Paoli, *Troisième enquête européenne sur les conditions de travail 2000*, Dublin, Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2002.

13. Par exemple, la proportion de travailleurs déclarant des absences dues à des problèmes de santé liés au travail atteint 18% en Finlande, 13% en Suède, et seulement 8% en France.

der, notamment la fatigue générale et les douleurs dorsales alors que 28% des travailleurs se déclarent stressés. Néanmoins tous les indicateurs ne sont pas au rouge. L'autonomie dans le travail progresse sensiblement. En outre, la dégradation semble globalement moins forte dans la seconde moitié des années 1990 que dans la première. Enfin, elle n'implique pas un mécontentement des salariés: ils sont ainsi 84% à considérer leurs conditions de travail comme satisfaisantes.

Graphique 1

Problèmes de santé d'origine professionnelle et contraintes en Europe (1990-2000)

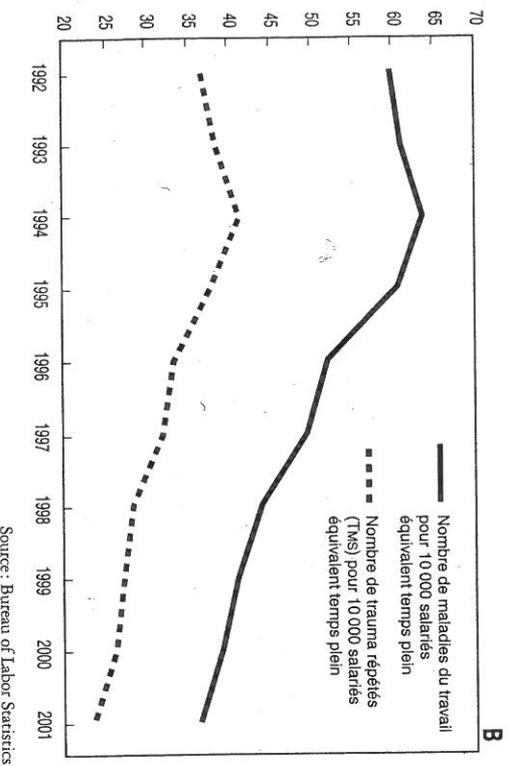
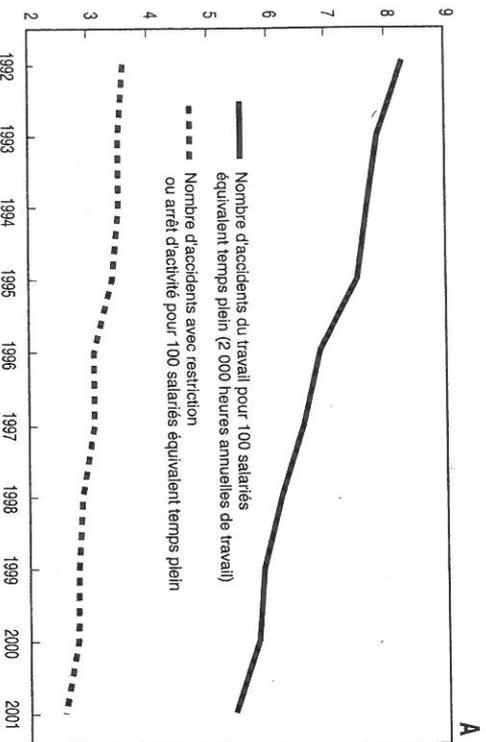


Sources: première, deuxième et troisième enquêtes européennes sur les conditions de travail.

Parallèlement à ces statistiques issues de déclarations qualitatives, on dispose d'indicateurs quantitatifs. Ainsi, même l'OCDE reconnaît que la forte montée en Europe dans les années 1990 du nombre de bénéficiaires d'allocations d'incapacité pour cause psy-

Graphiques A et B

Taux d'accidents (A) et de maladies (B) du travail aux États-Unis de 1992 à 2001. Secteur privé



Source : Bureau of Labor Statistics

et de maladies s'est réduit de plus du tiers dans le secteur privé ! Ce résultat est remarquable au regard de la situation que nous avions décrite pour les années 1980 et le début des années 1990. En outre, il intervient durant une période de forte expansion économique qui s'accompagne généralement d'un surcroît conjoncturel d'accidents. Enfin, les années 1990 ont été marquées par une généralisation des pratiques innovantes de travail qui aurait dû se traduire par une hausse du risque.

On doit bien sûr s'interroger sur ce « miracle ». Nous allons tout d'abord écarter certaines objections courantes pour dresser ensuite un tableau plus détaillé des faits.

Première objection : il s'agirait d'un artefact statistique. Ce sont les sous-déclarations qui auraient augmenté. En fait, les post-enquêtes destinées à vérifier sur le lieu de travail les affirmations des entreprises ne révèlent pas d'augmentation significative de ce point de vue : le taux de sous-déclaration est stable, autour de 20 % à 25 % pour les accidents avec arrêt. Le Bureau of Labor Statistics (BLS) prétend même avoir amélioré la pertinence de ses données⁵¹.

La structure industrielle américaine, marquée par le développement des industries de l'information, a pu également accorder une place plus importante à des industries sûres. Mais le tableau 5 nous montre que la baisse des accidents et maladies du travail est générale et globalement similaire d'un grand secteur à un autre⁵². Plus précisément, si l'économie américaine avait, en

51. Toutefois, une douzaine d'États ont renforcé les exigences de preuves médicales pour obtenir une indemnisation ; ces réformes se sont traduites par une baisse de 3 % des accidents avec arrêt déclarés, mais par une hausse de 2 % des accidents avec simple restriction d'activité (L. I. Boden et J. W. Ruser, "Workers' Compensation 'Reforms', Choice of Medical Care Provider, and Reported Workplace Injuries", *Review of Economic and Statistics*, vol 85 (4), 2003, p. 923-929). Au total, en l'absence de réforme, la chute de la fréquence des accidents avec arrêt ou avec restriction aurait été de 2 % plus faible sur un total de plus de 35 %.

52. À un niveau détaillé, il existe une forte hétérogénéité d'une industrie ou d'une entreprise à l'autre. Par exemple, dans l'industrie (boisson à base de malt) la baisse a atteint 70 % entre 1992 et 2001 alors qu'elle n'est que de 15 % dans les *soft drinks*